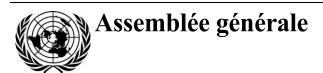
Nations Unies A/79/L.5



Distr. limitée 30 septembre 2024 Français

Original: anglais

Soixante-dix-neuvième session Point 127 de l'ordre du jour Santé mondiale et politique étrangère

Projet de résolution déposé par le Président de l'Assemblée générale

## Déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens

L'Assemblée générale,

Adopte la déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens, tenue le 26 septembre 2024 conformément à sa résolution 78/269 du 25 mars 2024, déclaration dont le texte figure dans l'annexe de la présente résolution.

## Annexe

# Déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens

Nous, chefs d'État et de gouvernement et représentants d'États et de gouvernements, réunis à l'Organisation des Nations Unies le 26 septembre 2024 conformément à la résolution 78/269 de l'Assemblée générale en date du 25 mars 2024 pour faire le point sur les efforts mondiaux, régionaux et nationaux de lutte contre la résistance aux agents antimicrobiens, recenser les lacunes en matière de solutions durables et investir dans ce domaine afin de renforcer et d'accélérer les progrès multisectoriels à tous les niveaux, dans le cadre de l'approche « Une seule santé », l'objectif étant d'intensifier l'action menée à l'échelle mondiale pour bâtir un monde plus sain sur la base de l'équité, en ne laissant personne de côté :

1. Considérons que la résistance aux antimicrobiens est l'une des menaces sanitaires et l'un des défis en matière de développement les plus urgents dans le monde et qu'elle exige que des mesures soient immédiatement prises pour préserver notre capacité de traiter les pathologies humaines, animales et végétales, renforcer la sécurité sanitaire des aliments, la sécurité alimentaire et la nutrition, promouvoir le développement économique, l'équité et la santé de l'environnement, et faire progresser la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup>;





<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Résolution 70/1.

- 2. Réaffirmons que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue un cadre de référence qui vise à permettre aux êtres humains de vivre en bonne santé et rappelons les engagements pris pour lutter contre le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose, l'hépatite, la maladie à virus Ebola, les maladies tropicales négligées et autres maladies transmissibles et épidémies qui touchent de manière disproportionnée les pays en développement, notamment en luttant contre la résistance de plus en plus grande aux agents antimicrobiens, tout en réaffirmant que la résistance aux agents antimicrobiens compromet la viabilité et l'efficacité de l'action de santé publique engagée face à ces maladies et à d'autres, fragilise les acquis en matière de santé et de développement, et entrave la réalisation des objectifs du Programme 2030 ;
- 3. Rappelons que, plus généralement, la résistance aux antibiotiques est un grave problème mondial et que des antibiotiques efficaces, sûrs et d'un coût abordable sont indispensables pour la fourniture, en temps utile, de services de santé de qualité accessibles, et pour le fonctionnement de tous les systèmes de santé;
- 4. Sommes conscients que la résistance aux antimicrobiens touche des personnes de tous âges, ne connaît pas de frontières et existe dans tous les pays, mais que ce fardeau pèse essentiellement et de manière disproportionnée sur les pays en développement et les personnes en situation de vulnérabilité, d'où la nécessité d'une solidarité mondiale, d'efforts conjoints et d'une coopération internationale ;
- 5. Notons avec inquiétude que le manque d'accès à des antimicrobiens et à des outils de diagnostic adaptés, sûrs, efficaces et d'un coût abordable, en particulier dans les pays en développement, cause plus de décès que la résistance aux antimicrobiens, tout en soulignant qu'en 2019, 4,95 millions de décès étaient liés à des infections résistantes aux antimicrobiens et 1,27 million de décès étaient directement causés par la résistance aux antimicrobiens, dont 20 pour cent concernaient des enfants de moins de 5 ans², et que, sans une réponse plus énergique, l'espérance de vie baissera en moyenne d'environ 1,8 an dans le monde d'ici à 2035³;
- 6. Notons avec inquiétude également qu'à l'échelle mondiale, la résistance aux antimicrobiens pourrait entraîner des coûts de santé supplémentaires de 1 000 milliards de dollars par an d'ici à 2050 et des pertes de produit intérieur brut de 1 000 à 3 400 milliards de dollars par an d'ici à 2030<sup>4</sup>, que le traitement des infections bactériennes résistantes aux médicaments pourrait à lui seul coûter jusqu'à 412 milliards de dollars par an, en plus des pertes de participation au marché du travail et de productivité de l'ordre de 443 milliards de dollars<sup>5</sup> qui en découleraient, et que la résistance aux antimicrobiens devrait conduire à une baisse de 11 pour cent de la production animale dans les pays à faible revenu d'ici à 2050<sup>6</sup>;
- 7. Constatons avec une vive inquiétude que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a révélé de graves lacunes aux niveaux national, régional et

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> « Global burden of bacterial antimicrobial resistance in 2019: a systematic analysis » (Fardeau mondial de la résistance bactérienne aux antimicrobiens en 2019: une analyse systématique), *The Lancet*, vol. 399, n° 10325 (février 2022).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens, *GLG report: Towards specific commitments and action in the response to antimicrobial resistance* (Vers des engagements et des mesures concrets face à la résistance aux agents antimicrobiens).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Groupe de la Banque mondiale, *Drug-resistant Infections: A Threat to Our Economic Future* (Infections résistantes aux médicaments : une menace pour notre avenir économique), rapport final (Washington, mars 2017).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Étude quadripartite sur l'économie de la résistance aux agents antimicrobiens.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Groupe de la Banque mondiale, *Drug-resistant Infections: A Threat to Our Economic Future* (Infections résistantes aux médicaments : une menace pour notre avenir économique), rapport final (Washington, mars 2017).

mondial dans la façon de se préparer aux urgences sanitaires potentielles, de les prévenir, de les détecter et d'y faire face rapidement et efficacement, et que cela constitue un obstacle à l'efficacité de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, qui entrave notamment les capacités et la résilience de tous les systèmes de santé, en particulier ceux des pays en développement;

- 8. Réaffirmons que l'amélioration des mesures de prévention et de maîtrise des infections, de la vaccination et des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) permettrait d'éviter plus de 750 000 décès dus à la résistance aux antimicrobiens par an rien que dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, et que le fait de s'employer à assurer en priorité le bon usage des antimicrobiens, la couverture sanitaire universelle, l'égalité d'accès aux médicaments, aux outils de diagnostic et autres produits de santé, l'investissement dans les infrastructures et l'éducation, y compris les campagnes de sensibilisation et la formation, contribuera également à la prévention de toutes les infections ;
- 9. Sommes conscients que, pour combattre la résistance aux antimicrobiens dans les domaines de la santé humaine, de la santé animale et de la santé végétale, il est nécessaire d'intensifier les interventions multisectorielles, intersectorielles et interdisciplinaires et de mobiliser tous les secteurs concernés, notamment l'agriculture, l'environnement, la finance, la recherche-développement, l'éducation et le secteur manufacturier, pour susciter des interventions efficaces engageant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, conformément à l'approche « Une seule santé » :
- 10. Réaffirmons notre attachement à la résolution 71/3 de l'Assemblée générale du 5 octobre 2016, intitulée « Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens », et prenons note du rapport du groupe de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens et des recommandations que celui-ci a adressées au Secrétaire général en avril 2019, ainsi que de l'Appel à l'action contre la résistance aux antimicrobiens 2021, lancé dans le cadre du Dialogue interactif de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens<sup>7</sup>;
- 11. Nous nous félicitons de l'organisation, en 2023, des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, sur la couverture sanitaire universelle et sur la lutte contre la tuberculose et rappelons les déclarations politiques qui en sont issues <sup>8</sup>, dans lesquelles l'Assemblée a souligné qu'il importait de faire preuve de coopération internationale, de collaboration, d'équité et de solidarité mondiale afin d'intensifier les efforts faits à l'échelle mondiale pour ne laisser personne de côté et bâtir un monde plus sain pour tous ;
- 12. Prenons note des contributions apportées par les Conférences ministérielles sur la résistance aux antimicrobiens organisées en 2014 et 2019 au Royaume des Pays-Bas, la troisième Conférence ministérielle mondiale de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens organisée en 2022 à Oman, lors de laquelle 47 États Membres ont approuvé le Manifeste ministériel de Mascate, et les initiatives dirigées par les États Membres, telles que la première Conférence internationale du groupe BRICS sur la résistance aux antimicrobiens, tenue en 2024 en Fédération de Russie, et de l'engagement continu consistant à faire de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens selon l'approche « Une seule santé » une priorité du Groupe des 20 et du Groupe des Sept ;

<sup>7</sup> A/75/903, annexe.

24-17760 **3/18** 

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Résolution 78/3, annexe, résolution 78/4, annexe, et résolution 78/5, annexe.

- 13. Attendons avec intérêt la quatrième Conférence ministérielle mondiale de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens, qui se tiendra en novembre 2024 en Arabie saoudite sur le thème « Des déclarations à l'action : accélérer les interventions dans le cadre de partenariats multisectoriels visant à endiguer la résistance aux antimicrobiens » ;
- 14. Considérons qu'il faut veiller à ne laisser personne de côté et à aider les personnes plus défavorisées en premier, et garantir un accès équitable et rapide à des services de santé essentiels de qualité ainsi qu'à des médicaments, y compris les antimicrobiens, à des vaccins, à des outils de diagnostic, à des traitements et autres produits de santé essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable, tout en respectant et en promouvant les droits humains, l'égalité des genres, les facteurs socioculturels ainsi que la dignité de la personne et les principes d'égalité et de nondiscrimination, et en aidant et en autonomisant les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les nouveau-nés, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les patients immunodéprimés, les personnes vivant avec le VIH/sida et celles atteintes de tuberculose, les personnes d'ascendance africaine, les peuples autochtones, les personnes vivant dans des pays touchés par un conflit et dans des situations de crise humanitaire, y compris celles touchées par les changements climatiques et les catastrophes naturelles, les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, les personnes vivant dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté en milieu urbain ou rural, et les personnes vivant dans des taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats ;
- 15. Sommes conscients des problèmes socioéconomiques et des difficultés financières considérables que connaissent les personnes touchées par la résistance aux antimicrobiens, lesquelles peinent à obtenir un diagnostic précoce, doivent subir des traitements de très longue durée, notamment prendre des médicaments susceptibles d'avoir de graves effets secondaires, et ont du mal à recevoir une prise en charge intégrée, en particulier de la part de la société, et affirmons par conséquent que toutes ces personnes nécessitent une prévention, un diagnostic, un traitement, une gestion des effets secondaires et une prise en charge intégrés et axés sur l'humain ainsi qu'un soutien psychosocial, nutritionnel et socioéconomique pour la réussite de leur traitement, notamment pour réduire la stigmatisation et la discrimination ;
- 16. Nous nous engageons à intensifier les interventions pour qu'elles soient à la hauteur du fardeau que représente actuellement la résistance aux antimicrobiens, afin de réduire de 10 pour cent, d'ici à 2030, le nombre de décès liés à la résistance bactérienne aux antimicrobiens dans le monde, qui était de 4,95 millions en 2019, ainsi qu'à nous attaquer au caractère multiforme et transversal de la résistance aux antimicrobiens;

#### I. Gouvernance

- 17. Considérons qu'il est essentiel de mettre en place des structures de gouvernance durables, efficaces et responsables aux niveaux local, national, régional et mondial pour mener une riposte multisectorielle efficace, coordonnée et inclusive, notamment dans le cadre de l'approche « Une seule santé », et notons, sur la base des données tirées de l'enquête annuelle d'autoévaluation nationale sur le suivi de la résistance aux antimicrobiens (TrACSS), que 178 pays ont élaboré des plans d'action nationaux multisectoriels sur la résistance aux antimicrobiens, mais que seulement 52 pour cent des pays disposent d'un mécanisme de coordination multisectoriel opérationnel et seulement 68 pour cent mettent en œuvre leurs plans d'action ;
- 18. Réaffirmons qu'il importe que les pays prennent en main cette entreprise et que c'est aux pouvoirs publics, à tous les niveaux, qu'il revient en premier lieu de tracer leur propre voie vers la mise en place de la couverture sanitaire universelle,

notamment en luttant contre la résistance aux antimicrobiens, compte tenu du contexte, des priorités et des besoins à l'échelle nationale, et soulignons l'importance de l'impulsion politique pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de la santé et au-delà, l'idée étant d'appliquer des approches associant tous les pouvoirs publics et la société dans son ensemble et axées sur la communauté, et d'envisager des stratégies qui placent la santé au cœur de toutes les politiques et qui soient fondées sur l'équité et tiennent compte du parcours de vie ;

- 19. Estimons que des progrès ont certes été accomplis dans l'élaboration et l'exécution de plans d'action nationaux multisectoriels sur la résistance aux antimicrobiens, mais qu'un soutien financier et technique supplémentaire et durable est nécessaire pour créer des capacités, en particulier dans les pays en développement, et les renforcer;
- 20. Savons que les conflits armés ont un impact dévastateur sur les systèmes de santé et sur la résistance aux antimicrobiens, privant les personnes, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et celles qui vivent dans des territoires occupés ou des zones touchées par des conflits, d'un accès complet aux soins de santé essentiels et les exposant à des maladies évitables et à d'autres risques pour la santé, et exacerbent les besoins en matière de santé, notamment en ce qui concerne la santé mentale et le soutien psychosocial, la réadaptation, le traitement des maladies chroniques et d'autres maladies telles que le cancer, le VIH/sida et la tuberculose ;
- 21. Soulignons qu'il faut renforcer les organismes nationaux et régionaux de réglementation afin qu'ils adoptent des cadres réglementaires efficaces, compte tenu des contextes nationaux et régionaux et selon les besoins, afin de promouvoir une mise en œuvre efficace des règlements et une bonne application du principe de responsabilité, l'idée étant de disposer de systèmes de réglementation des médicaments stables, efficaces et harmonisés, et d'apporter aide et soutien aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire qui en font la demande;
- 22. Saluons le rôle de premier plan que jouent l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé animale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en tant qu'organisations de l'Alliance quadripartite, ainsi que les travaux du Secrétariat conjoint quadripartite permanent sur la résistance aux antimicrobiens :
- 23. Nous nous félicitons des contributions à la lutte mondiale contre la résistance aux antimicrobiens, notamment de celles apportées par le Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens, la Plateforme de partenariat multipartite sur la résistance aux antimicrobiens et d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, le cas échéant ;

## Engagements

- 24. Veiller à ce que, d'ici à 2030, tous les pays aient élaboré, ou actualisé, et exécutent des plans d'action nationaux multisectoriels sur la résistance aux antimicrobiens qui sont assortis d'objectifs nationaux définis à l'issue d'une analyse des capacités et des priorités existantes, et de mécanismes de coordination multisectoriels inclusifs, efficaces, opérationnels au niveau national, et qui sont soutenus par des ressources humaines et financières suffisantes et durables, compte tenu des contextes et des priorités à l'échelle nationale;
- 25. Demander aux organisations de l'Alliance quadripartite d'actualiser le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens d'ici à 2026, en consultation avec les États Membres, afin d'assurer, dans le cadre de l'approche

24-17760 **5/18** 

- « Une seule santé », une action multisectorielle solide et inclusive qui soit adaptée aux réalités actuelles de sorte qu'elle ait un plus grand impact sur la résistance aux antimicrobiens, et de rendre compte tous les deux ans des progrès accomplis s'agissant du respect des engagements qu'ils ont pris à titre individuel ou collectif;
- 26. Demander également aux organisations de l'Alliance quadripartite d'officialiser le Secrétariat conjoint quadripartite permanent sur la résistance aux antimicrobiens en tant que mécanisme central de coordination chargé de soutenir l'action mondiale contre la résistance aux antimicrobiens, compte tenu de leurs mandats et rôles respectifs ;
- 27. Inviter le Secrétariat conjoint quadripartite sur la RAM à faciliter la coopération et les échanges avec les organisations multilatérales concernées, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale des douanes, sur les aspects de leurs mandats liés à la résistance aux antimicrobiens ;
- 28. Renforcer les cadres et mécanismes existants, notamment la Plateforme de partenariat multipartite sur la résistance aux antimicrobiens, les conférences ministérielles biennales sur la résistance aux antimicrobiens et d'autres conférences pertinentes, afin de faciliter l'échange multisectoriel de données d'expérience et de renseignements sur les bonnes pratiques et l'évaluation des progrès accomplis par les États Membres dans l'exécution des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens, ce qui pourrait également être l'occasion de promouvoir l'élargissement volontaire de la base de donateurs du Fonds multipartenaires contre la résistance aux antimicrobiens;
- 29. Promouvoir des approches participatives, inclusives et transparentes de la gouvernance sanitaire en matière de résistance aux antimicrobiens aux niveaux local, national, régional et mondial, notamment en explorant les modalités permettant de renforcer une approche mobilisant l'ensemble de la société et d'améliorer la participation sociale, en associant toutes les parties concernées, y compris les communautés locales, le personnel de santé et le personnel d'aide à la personne du secteur de la santé, les patients, les personnes survivantes d'infections résistantes aux antimicrobiens, les agriculteurs, les professionnels des secteurs de la santé animale et de l'environnement et des écosystèmes, les milieux universitaires, les bénévoles, les organisations de la société civile, le personnel humanitaire, les organisations d'inspiration religieuse, le secteur privé et les jeunes, dans la conception, la mise en place et l'examen des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens, afin d'éclairer systématiquement les décisions qui ont une incidence sur la santé, de sorte que les politiques, les programmes et les plans répondent mieux aux besoins de santé, tout en renforçant la confiance dans les systèmes de santé;
- 30. Inviter les organisations de l'Alliance quadripartite à créer, en 2025, un groupe indépendant pour recueillir des éléments de preuve à l'appui de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, après une consultation ouverte et transparente avec tous les États Membres sur la composition, le mandat, la portée des travaux et les résultats du groupe, dont la mission sera de faciliter la production et l'utilisation d'éléments de preuve scientifiques multisectoriels visant à soutenir les États Membres dans leurs efforts de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, en utilisant les ressources existantes et en évitant tout chevauchement avec des initiatives en cours ;

#### II. Financement

31. Savons qu'il convient de maintenir ou, s'il y a lieu, d'accroître les investissements durables aux niveaux national, régional et mondial pour renforcer les capacités nationales de prévention, de surveillance et de riposte face à la résistance

aux antimicrobiens, en particulier dans les pays en développement, notamment les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, qui portent un fardeau disproportionné;

- 32. Estimons que les pays doivent mettre en place des plans d'action nationaux multisectoriels sur la résistance aux antimicrobiens qui soient érigés en priorité, chiffrés et financés, et sommes inquiets du fait que seuls 11 pour cent des pays consacrent des fonds de leur budget national à l'exécution de tels plans;
- 33. Reconnaissons que le financement de la santé exige une solidarité mondiale et un effort collectif et invitons instamment les États Membres à renforcer la coopération internationale pour soutenir les efforts visant à créer et à renforcer les capacités dans les pays en développement, notamment en augmentant l'aide publique au développement et le soutien financier et technique, ainsi que l'appui aux programmes de recherche, de développement et d'innovation;

## Engagements

- 34. Contribuer aux activités de financement durable budgétisées, telles que définies dans les plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens, aux fins de leur bonne exécution, compte tenu des contextes nationaux ;
- 35. Renforcer le financement durable au moyen des structures de financement existantes et promouvoir la mobilisation de ressources financières et d'investissements par des canaux nationaux, bilatéraux et multilatéraux, en particulier pour les pays en développement, notamment les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, afin de soutenir l'exécution, le suivi et la surveillance des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens, compte tenu des contextes nationaux :
- 36. Faciliter le financement durable provenant de la coopération internationale pour soutenir l'exécution des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens, l'idée étant d'atteindre 100 millions de dollars afin d'accélérer la réalisation de l'objectif consistant à faire en sorte qu'au moins 60 pour cent des pays soient dotés de plans financés d'ici à 2030, notamment en diversifiant les sources de financement et en mobilisant davantage de contributeurs au Fonds multipartenaires contre la résistance aux antimicrobiens ;
- 37. Encourager les mécanismes de financement existants, notamment la Banque mondiale, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Gavi, l'Alliance du Vaccin, le Fonds vert pour le climat, le Fonds de lutte contre les pandémies, le fonds pour la santé climatique, le Fonds pour l'environnement mondial, l'initiative « Nature4Health » et le Fonds pour le Cadre mondial de la biodiversité, à faciliter l'accès aux sources de financement existantes ou, s'il y a lieu, à proposer des investissements visant à améliorer l'accès à des antimicrobiens efficaces, aux vaccins, pour prévenir les infections, à la recherche et au développement de nouveaux antimicrobiens, aux outils ou techniques de diagnostic, à des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement et à des systèmes de lutte anti-infectieuse et de surveillance, ainsi qu'à appuyer l'exécution des plans d'action nationaux multisectoriels sur la résistance aux antimicrobiens et à mettre à profit les instruments d'achat et d'organisation du marché tels que le Service pharmaceutique mondial du Partenariat Halte à la tuberculose et Unitaid;
- 38. Demander au Secrétariat conjoint quadripartite sur la RAM, en collaboration avec les institutions financières compétentes, de recenser les financements catalytiques existants, y compris ceux provenant du secteur privé, des organisations philanthropiques et des banques de développement, afin d'améliorer

24-17760 **7/18** 

l'accès aux ressources et de tirer parti du renforcement des capacités et de l'exécution des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens ;

#### III. Accès

- 39. Considérons que l'accès équitable et rapide à des antimicrobiens, à des outils de diagnostic et à des vaccins efficaces dans les domaines de la santé humaine et de la santé animale reste un défi pour les pays en développement, et que l'accès aux antimicrobiens et aux outils de diagnostic complémentaires existants ou nouvellement mis au point reste inégal dans les pays et d'un pays à l'autre;
- 40. Sommes préoccupés par le fait que l'approvisionnement en produits de santé et en technologies sanitaires dépend d'installations de fabrication se trouvant pour la plupart dans un petit nombre de pays et que le manque de capacités de production nationales ou régionales, d'infrastructures adéquates et de compétences logistiques qui permettent de stocker, de distribuer et de fournir des outils de diagnostic, des médicaments, des vaccins et d'autres produits de santé et technologies sanitaires, en particulier dans les pays en développement, entrave, parmi d'autres facteurs, les efforts visant à atteindre les objectifs en matière de diagnostic, de traitement et de vaccination pour plusieurs maladies, en temps opportun, de manière sûre et efficace, en particulier dans le contexte d'urgences sanitaires;
- 41. Notons que les prix et les dépenses de santé directes élevés concernant certains produits et services de santé, notamment ceux destinés au traitement des infections et des maladies résistantes aux médicaments, et les inégalités d'accès à ces produits et services constatées au sein d'un même pays et d'un pays à l'autre, ainsi que les difficultés financières associées à ces produits et services, continuent d'entraver l'action visant à atténuer la résistance aux antimicrobiens;

#### Engagements

- 42. Redoubler d'efforts pour mettre en place une couverture sanitaire universelle afin de garantir l'accès aux services de santé essentiels et de renforcer les services vétérinaires, l'objectif étant d'optimiser la prévention, le diagnostic et le traitement des infections, ainsi que les mesures visant à promouvoir le bon usage des antimicrobiens ;
- 43. Garantir un accès équitable et rapide aux antimicrobiens, aux vaccins et aux outils de diagnostic et accroître l'offre de ceux-ci dans les pays en développement, en particulier dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, sur la base des listes mondiales de médicaments essentiels, notamment la Liste modèle OMS des médicaments essentiels et la liste mondiale des médicaments vétérinaires essentiels, en tenant compte des contextes nationaux et en actualisant les listes nationales et les besoins en matière de traitement, le cas échéant ;
- 44. Encourager les organisations de l'Alliance quadripartite, en collaboration avec les entités compétentes du système des Nations Unies pour le développement, agissant conformément à leurs mandats respectifs, et d'autres parties prenantes, si nécessaire, à coordonner leurs efforts et à prendre des mesures concrètes pour soutenir les initiatives mondiales et régionales en matière d'accès, afin de garantir une bonne gestion des maladies infectieuses, notamment en améliorant l'accès rapide et équitable à des antimicrobiens, à des outils de diagnostic, à des vaccins et à des solutions de substitution aux antimicrobiens de qualité et d'un coût abordable, tout en veillant à ce que ceux-ci soient fabriqués, utilisés et éliminés de manière prudente, responsable et durable ;
- 45. Inviter les organisations de l'Alliance quadripartite, en collaboration avec les États Membres qui en font la demande, et d'autres parties prenantes, y compris le

secteur privé et les partenariats, tels que le Partenariat mondial pour la recherche-développement d'antibiotiques (GARDP), agissant par l'intermédiaire de l'initiative SECURE, et le Dispositif mondial pour l'approvisionnement en médicaments antituberculeux, le cas échéant, à prendre des mesures pour que les antimicrobiens soient plus accessibles et mieux utilisés dans les endroits du monde ayant le plus de besoins non satisfaits, notamment en harmonisant l'enregistrement des médicaments aux niveaux régional et sous-régional, en réformant les processus réglementaires et stratégiques, le cas échéant, afin d'accélérer l'autorisation des produits sûrs et efficaces, en particulier les nouveaux antimicrobiens, et d'envisager la mise en place de nouveaux modèles d'achat durables, tels que les achats groupés et la tarification échelonnée, et en promouvant des mesures visant à garantir la résilience des chaînes d'approvisionnement en produits de santé;

## IV. Réponse multisectorielle coordonnée

- 46. Savons qu'il est nécessaire de mener une action collaborative et multisectorielle pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de l'approche « Une seule santé », qui favorise la coopération entre les secteurs de la santé humaine, de la santé animale et de la santé végétale, ainsi qu'avec le secteur de l'environnement et d'autres secteurs concernés ;
- 47. Sommes conscients que, pour mieux connaître et faire connaître la résistance aux agents antimicrobiens et toutes ses conséquences, il faut échanger les bonnes pratiques, mettre en commun les résultats obtenus, collaborer avec les médias et les acteurs nationaux et transversaux, et allouer des ressources suffisantes à ces activités dans les différents secteurs :
- 48. Considérons que la prévention et la maîtrise des infections dans tous les secteurs, notamment au moyen de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), sont essentielles pour réduire l'apparition, la résurgence et la propagation d'une résistance aux antimicrobiens, et notons qu'il importe de mettre en place des infrastructures et des programmes efficaces à cet égard, fondés sur des éléments de preuve scientifiques ;
- 49. Soulignons qu'il importe de veiller à ce que les antimicrobiens soient utilisés de manière plus adéquate, plus prudente et plus responsable dans les secteurs de la santé humaine, de la santé animale et de la santé végétale, par la mise en œuvre intégrée de politiques qui promeuvent la prévention des maladies et le bon usage des antimicrobiens :
- 50. Sommes conscients que les tests de diagnostic et les laboratoires jouent un rôle essentiel dans la réduction de la résistance aux antimicrobiens en facilitant l'utilisation adéquate, prudente et responsable des antimicrobiens dans tous les secteurs, en éclairant les décisions en matière de soins de santé et en améliorant les soins prodigués aux patients, et que les pays en développement, en particulier les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, ont du mal à accéder à ces tests ;

## Engagements

51. Renforcer et poursuivre les efforts ciblés, notamment dans le cadre de l'approche « Une seule santé », pour promouvoir la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation et l'élimination appropriées des antimicrobiens, par l'éducation et la formation, ainsi que par des méthodes fondées sur les sciences sociales, des campagnes de communication et d'information, en particulier dans les médias, des initiatives visant à changer les comportements, l'échange de meilleures pratiques et le renforcement des compétences et des programmes en matière de bon usage des antimicrobiens dans tous les secteurs du marché du travail concernés, en

**9/18** 

ajoutant des modules sur la résistance aux antimicrobiens aux programmes d'enseignement et de formation primaires, secondaires et universitaires grâce à la mobilisation systématique des secteurs public et privé, des parties prenantes et des populations, et, à cet égard, reconnaître qu'il importe de faire des patients et des familles des partenaires dans la promotion de soins sûrs, et de rechercher des solutions durables et pertinentes au niveau local;

- 52. Promouvoir l'harmonisation des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens et des stratégies nationales de vaccination et d'immunisation, dans les secteurs de la santé humaine et de la santé animale;
- 53. Promouvoir l'utilisation adéquate, prudente et responsable des antimicrobiens dans tous les secteurs en améliorant l'évaluation des outils de diagnostic et des systèmes de laboratoire et en investissant dans des outils et des systèmes novateurs, rapides, efficaces, homologués et abordables, garantir l'accès à des tests de qualité et favoriser l'utilisation optimale des outils de diagnostic dans tous les secteurs ;

#### Santé humaine

- 54. Réaffirmons le droit de tout être humain de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible et de bénéficier des fruits du progrès scientifique et de ses applications afin de progresser sur la voie de l'accès universel à des services de prévention, de diagnostic, de traitement, de prise en charge et de sensibilisation liés à la résistance aux antimicrobiens qui soient de qualité et d'un coût abordable, inclusifs, équitables et opportuns, et à traiter ses déterminants économiques et sociaux ;
- 55. Prenons note des facteurs qui contribuent à la résistance aux antimicrobiens, à savoir, notamment, tous types d'infections, l'absence de réglementation concernant l'usage d'antimicrobiens en vente libre, la surprescription par les agents de santé, l'absence de directives de référence fondées sur des données probantes concernant le traitement et la prophylaxie, la mauvaise observance thérapeutique, le mauvais usage des antibiotiques, y compris pendant les épidémies virales saisonnières, les antimicrobiens de mauvaise qualité ou falsifiés, que les autorités nationales de réglementation doivent soumettre à une surveillance, celles-ci devant faire en sorte que la réglementation soit appliquée, le manque d'infrastructures adéquates, de systèmes de surveillance et de contrôle et de tests de diagnostic d'un coût abordable et efficaces, y compris les tests rapides et les tests effectués sur le lieu de soins, et un accès insuffisant à des antimicrobiens essentiels et de qualité assurée;
- 56. Notons avec préoccupation la charge croissante des infections associées aux soins, y compris le sepsis, souvent causées par des agents pathogènes résistants aux antibiotiques, qui mettent en danger les patients et les prestataires de soins et augmentent le risque de propagation d'infections pharmacorésistantes à la population;
- 57. Sommes conscients qu'il faut donner la priorité à l'application de mesures de prévention et de maîtrise des infections et financer leur mise en œuvre, de sorte que les antimicrobiens soient de moins en moins nécessaires, notamment dans le cadre de programmes de lutte anti-infectieuse ainsi que par la vaccination, dont la vaccination systématique, et en veillant à ce que les infections soient diagnostiquées de manière plus fiable et plus rapide, notamment en renforçant les capacités des laboratoires et les capacités numériques et en s'appuyant sur les données de diagnostic et de surveillance pour établir le traitement;
- 58. Sommes conscients que la prestation de services d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement, d'hygiène, de traitement des déchets et d'électricité

est essentielle pour prévenir l'apparition, la réémergence et la propagation de la résistance aux antimicrobiens, tout en notant avec inquiétude que 22 pour cent des établissements de santé dans le monde ne disposent pas des services de base liés à l'utilisation de l'eau et que la moitié au moins n'ont pas accès aux services élémentaires d'hygiène;

- 59. Constatons que la tuberculose pharmacorésistante est un des éléments essentiels du défi mondial que représente la résistance aux antimicrobiens, et nous déclarons vivement préoccupés par le fardeau supplémentaire que font peser sur les systèmes sanitaires et communautaires, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, la portée et l'ampleur de la maladie et de la mortalité liées à la tuberculose multirésistante et ultrarésistante, constituant ainsi un véritable défi susceptible de réduire à néant les progrès accomplis dans la lutte contre la maladie et contre la résistance aux agents antimicrobiens et vers la réalisation des objectifs de développement durable ;
- 60. Connaissons les effets des agents pathogènes résistants à forte charge de morbidité et savons que la résistance aux antimicrobiens affaiblit l'efficacité du traitement des infections bactériennes, virales, fongiques et parasitaires, y compris les infections sexuellement transmissibles, et celle des actes médicaux courants tels que les opérations chirurgicales, les soins néonatals, le traitement et la lutte contre le cancer et les transplantations d'organes, et avons à l'esprit les enseignements et meilleures pratiques relatifs à lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme ainsi que contre les maladies tropicales négligées ;
- 61. Notons avec préoccupation qu'il faut réduire considérablement, à l'échelle mondiale, les niveaux de mortalité et de morbidité maternelles, périnatales, néonatales, infantiles et juvéniles imputables à des infections résistantes aux antimicrobiens et améliorer l'accès à des services de santé de qualité, y compris la vaccination, pour les nouveau-nés, les nourrissons et les enfants, ainsi que pour toutes les femmes avant, pendant et après la grossesse et l'accouchement, notamment grâce à des soins prénatals et postnatals, à un personnel accoucheur qualifié en nombre suffisant et à des structures de maternité correctement équipées;

## Engagements

- 62. Veiller à ce qu'il y ait des exigences minimales pour les programmes nationaux de lutte anti-infectieuse dans les établissements de santé afin d'assurer une protection suffisante et la sécurité des patients, des agents de santé et des visiteurs, notamment en appliquant la stratégie mondiale de lutte anti-infectieuse (2023) de l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, la stratégie de l'Organisation mondiale de la Santé sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène 2018-2025 et le plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2030 de l'Organisation mondiale de la Santé, dans le but d'atteindre les cibles qui y sont fixées, tels l'accès de tous les établissements de santé à des services essentiels d'eau, d'assainissement, d'hygiène et de gestion des déchets dans 100 pour cent des pays et le respect par 90 pour cent des pays de toutes les exigences minimales pour les programmes de lutte anti-infectieuse au niveau national d'ici à 2030;
- 63. Investir dans des systèmes de santé durables et résilients, selon une approche fondée sur les soins de santé primaires, pour favoriser l'accès universel aux services de santé essentiels et promouvoir la fourniture rapide et équitable de vaccins, d'outils de diagnostic et de traitements de qualité et d'un coût abordable, y compris les antimicrobiens, et garantir leur bon usage, notamment en appliquant ou en adaptant dans les contextes nationaux la classification AWaRe (accessibilité essentielle/utilisation sélective/dernier recours) des antibiotiques établie par l'Organisation mondiale de la Santé;

24-17760 **11/18** 

64. Faire en sorte que, d'ici à 2030, la cible mondiale fixée pour 2023 en ce qui concerne l'utilisation des antibiotiques du groupe Accessibilité essentielle soit dépassée et, à cet égard, en prenant en considération les contextes nationaux, viser au moins 70 pour cent d'utilisation des antibiotiques à usage humain au niveau mondial, en investissant dans des programmes relatifs au bon usage des antibiotiques et en les renforçant;

#### Agriculture et Santé animale

- 65. Prenons note des facteurs conduisant à un mauvais usage vétérinaire et végétal des antimicrobiens, à savoir, notamment l'absence de réglementation et d'orientation concernant l'usage d'antimicrobiens en vente libre, l'absence de directives de référence fondées sur des données probantes, le manque de tests de diagnostic d'un coût abordable, l'absence de contrôle vétérinaire, et les antimicrobiens de mauvaise qualité ou falsifiés, et soulignons qu'il faut renforcer les systèmes permettant d'y remédier;
- 66. Connaissons les effets qu'a l'utilisation des antimicrobiens comme facteurs de croissance sur la résistance aux antimicrobiens et savons qu'il faut notamment éliminer progressivement une telle utilisation des antimicrobiens importants pour la médecine humaine et encourageons l'utilisation prudente et responsable des antimicrobiens utilisés à des fins de prévention, selon une approche ambitieuse, progressive et adaptée à chaque pays, fondée sur les normes du Codex Alimentarius concernant la résistance aux antimicrobiens, y compris le Code d'usages et les lignes directrices applicables de l'Organisation mondiale de la santé animale, selon le cas ;
- 67. Savons qu'il faut donner la priorité à l'application de mesures de prévention et de maîtrise des infections et les financer, et veiller à ce que les antimicrobiens soient utilisés de manière prudente, responsable et en s'appuyant sur des données probantes dans le domaine de la santé animale, en tenant compte de la liste des maladies prioritaires établie par l'Organisation mondiale de la santé animale et de l'initiative RENOFARM (Réduire la nécessité de recourir aux antimicrobiens dans les exploitations agricoles pour une transformation durable des systèmes agroalimentaires) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en diagnostiquant les infections de manière plus fiable, par le renforcement des capacités des laboratoires, des capacités numériques et de la surveillance, en promouvant les bonnes pratiques d'élevage et d'agriculture, le traitement du fumier et la lutte intégrée contre les ravageurs dans le secteur de la santé végétale, en augmentant le nombre de vétérinaires et de professionnels et assistants du secteur vétérinaire et en promouvant la santé animale, notamment par un accès réglementé à des antimicrobiens de qualité et la fourniture de médicaments et vaccins vétérinaires sûrs, efficaces et d'un coût abordable ;
- 68. Savons également que la transmission des zoonoses et de la résistance aux antimicrobiens peut se faire de l'être humain à l'animal comme de l'animal à l'être humain ;

#### Engagements

69. S'efforcer de réduire de manière significative, d'ici à 2030, la quantité d'antimicrobiens utilisés dans le monde dans le système agroalimentaire par rapport au niveau actuel, en prenant en considération les contextes nationaux, notamment en investissant dans la santé animale et végétale pour prévenir et maîtriser les infections, en faisant en sorte que les antimicrobiens soient de moins en moins nécessaires et en limitant leur mauvais usage, notamment en investissant dans d'autres solutions que les antimicrobiens et en les promouvant, et en renforçant l'application des directives

relatives au bon usage des antimicrobiens, en tenant compte du Codex Alimentarius ainsi que des normes, lignes directrices et recommandations de l'Organisation mondiale de la santé animale ;

- 70. S'employer résolument à garantir une utilisation prudente et responsable des antimicrobiens chez les animaux et dans le secteur agricole qui soit conforme au Codex Alimentarius ainsi qu'aux normes, lignes directrices et recommandations de l'Organisation mondiale de la santé animale;
- 71. Encourager l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses organes directeurs compétents à entreprendre des travaux, en consultation avec les États Membres et toutes les parties prenantes concernées, afin d'élaborer de nouvelles lignes directrices mondiales pour prévenir et réduire l'utilisation d'antimicrobiens dans l'agriculture végétale, en s'appuyant sur les travaux menés pour les normes du Codex Alimentarius concernant la résistance aux antimicrobiens et les directives applicables concernant la Convention internationale pour la protection des végétaux ;
- 72. Faire en sorte que, d'ici à 2030, des stratégies de vaccination animale soient définies et assorties d'un plan de mise en œuvre, et prévoient notamment une coopération internationale, en tenant compte de la liste de l'Organisation mondiale de la santé animale concernant les maladies prioritaires pour lesquelles des vaccins pourraient permettre de réduire l'utilisation d'antimicrobiens, et des lignes directrices de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur le contrôle de la qualité des vaccins et la mise en œuvre sur le terrain, en fonction des contextes nationaux et en se fondant sur des données scientifiques probantes ;
- 73. Investir dans des systèmes de santé animale pour favoriser un accès équitable aux services vétérinaires essentiels, améliorer la santé animale et les pratiques de bonne gestion pour prévenir les infections, promouvoir la fourniture dans les meilleurs délais de médicaments vétérinaires essentiels, de vaccins et d'outils de diagnostic de qualité et d'un coût abordable, et améliorer la surveillance vétérinaire de l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux au niveau national;

#### **Environnement**

- 74. Soulignons que les facteurs environnementaux contribuent au développement et à la propagation de la résistance aux antimicrobiens et qu'il est nécessaire de prendre des mesures prioritaires pour empêcher les rejets d'antimicrobiens et de leurs métabolites dans l'environnement et y faire face, ces rejets provenant de secteurs et services très divers, y compris l'assainissement et les eaux usées, les déchets, les eaux résiduaires, les soins de santé, la fabrication de produits pharmaceutiques, les cultures agricoles et la production d'animaux terrestres et aquatiques ;
- 75. Savons qu'il faut renforcer la capacité des systèmes de santé de surveiller et de limiter au minimum les conséquences en matière de santé et les effets néfastes qu'ont les changements climatiques sur la résistance aux antimicrobiens en prenant des mesures adéquates de prévention, de préparation, de riposte rapide et de gestion efficace des catastrophes naturelles, et mettre au point des mesures de santé à intégrer dans les plans d'adaptation aux changements climatiques, selon qu'il convient ;
- 76. Sommes conscients que la production pharmaceutique, y compris les opérations de fabrication et la production et la gestion des déchets et des effluents, peut avoir des effets sur l'évolution de la résistance aux antimicrobiens et sa propagation dans l'environnement et sommes conscients également qu'un contrôle réglementaire au niveau national et une action mondiale coordonnée sont nécessaires :

24-17760 **13/18** 

Engagements

- 77. Renforcer les systèmes de santé dans le cadre de stratégies globales de prévention de la résistance naturelle et acquise aux antimicrobiens, tels des programmes relatifs au bon usage des antimicrobiens et la gestion environnementale de l'air, de l'eau, des plantes, du sol, des aliments et des vecteurs, afin d'améliorer la santé humaine, animale et végétale et l'environnement, en tenant compte des effets néfastes que les changements climatiques peuvent avoir sur l'augmentation de l'utilisation des antimicrobiens :
- 78. Combler les lacunes en matière de recherche et promouvoir la production de connaissances sur les aspects environnementaux de la résistance aux antimicrobiens, notamment en proposant des méthodes adaptées pour la surveillance environnementale, afin d'éclairer la prise en compte des aspects environnementaux dans le cadre de l'élaboration et de l'application des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens ainsi que de la définition des priorités et de l'élaboration des politiques concernant la résistance aux antimicrobiens, y compris des textes législatifs et réglementaires et des directives visant à dynamiser les mesures de prévention et d'atténuation pour lutter contre les principales sources de pollution et prévenir la contamination de l'environnement par les antimicrobiens et leurs métabolites;

#### V. Recherche-développement, formation, innovation et fabrication

- 79. Notons avec préoccupation que les mesures actuelles visant à prévenir, freiner et réduire la résistance aux antimicrobiens ne conviennent pas, notamment en ce qui concerne les voies de transmission et d'exposition et les maladies causées par des agents pathogènes résistants aux antimicrobiens touchant les êtres humains, les animaux et les végétaux, et que la filière recherche-développement relative aux vaccins, aux outils de diagnostic et aux traitements, en particulier aux antimicrobiens et à d'autres solutions que l'utilisation d'antimicrobiens, visant à prévenir la résistance aux antimicrobiens, notamment la résistance aux antibiotiques, et à y faire face laisse à désirer;
- 80. Sommes conscients que l'accès équitable à des médicaments antimicrobiens, vaccins et outils de diagnostic, existants et nouveaux, d'un coût abordable devrait être une priorité dans le monde entier et que les besoins de tous les pays devraient pris en considération, dans le droit fil de la Stratégie et du plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle <sup>9</sup> de l'Organisation mondiale de la Santé, dans le respect des mécanismes de suivi arrêtés par celle-ci à l'échelon international;
- 81. Considérons qu'il importe que la fabrication des antibiotiques existants soit constante, résiliente et durable, notamment en investissant dans les capacités de fabrication locales et régionales, afin de répondre à la demande en médicaments à usage humain et vétérinaire, et en favorisant la production et de la livraison continues de ces produits pour répondre aux besoins du marché;
- 82. Savons qu'il faut supprimer les obstacles au commerce, renforcer les chaînes d'approvisionnement, faciliter la circulation des fournitures médicales et des biens de santé publique et diversifier les capacités de production dans toutes les régions, en particulier pendant une pandémie ou autre urgence sanitaire, entre les pays et dans les pays ;
- 83. Notons avec préoccupation que le manque d'investissements, les mesures d'incitation insuffisantes dans le métier et les moindres possibilités d'emploi, entre

<sup>9</sup> Voir Organisation mondiale de la Santé, document WHA61/2008/REC/1.

autres facteurs, amènent un nombre croissant de chercheurs à quitter le domaine de la recherche relative à la résistance aux antimicrobiens, ce qui provoque la perte d'aptitudes essentielles dans le secteur des sciences et de la recherche, secteur qui se retrouve ainsi privé de connaissances et compétences précieuses et on ne peut plus nécessaires;

- 84. Considérons que les partenariats public-privé ont des effets bénéfiques sur la mise au point des antimicrobiens, des vaccins, des outils de diagnostic et d'autres solutions que les antimicrobiens et sur l'accès à ceux-ci, et contribuent à la durabilité de la chaîne d'approvisionnement, et prenons note des travaux menés dans le cadre de CARB-X (accélérateur biopharmaceutique de lutte contre les bactéries résistantes aux antibiotiques) et du Partenariat mondial pour la recherche-développement d'antibiotiques (GARDP);
- 85. Prenons note avec inquiétude des dangers inhérents aux produits médicaux à usage humain et vétérinaire de mauvaise qualité, contrefaits ou falsifiés, ainsi qu'aux produits phytosanitaires, y compris les pesticides, qui peuvent contribuer à accroître la résistance aux antimicrobiens;

### Engagements

- 86. Explorer, encourager et promouvoir un éventail de mesures incitatives et de mécanismes de financement novateurs des activités multisectorielles de recherche-développement dans le domaine de la santé pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens, et un partenariat plus solide et transparent entre les secteurs public et privé ainsi qu'avec les milieux universitaires et scientifiques, en prenant acte du rôle important joué par le secteur privé dans la recherche et le développement de médicaments novateurs, tout en sachant qu'il faut développer les activités de recherche-développement axées sur la santé publique et fondées sur les besoins et sur des données probantes, selon les principes fondamentaux de la sécurité, de la disponibilité, du coût abordable, de l'efficacité, de l'efficience, de l'équité et de l'accessibilité, et prendre des mesures incitatives appropriées, y compris des mesures d'incitation et d'attraction, pour encourager la mise au point de nouveaux produits de santé et technologies de la santé, tout en veillant à ce que des mécanismes soient en place pour garantir un accès équitable, en particulier dans les pays en développement;
- 87. Promouvoir le transfert de technologies et de savoir-faire et encourager la recherche, l'innovation et l'ajout de dispositions concernant l'octroi de licences à titre volontaire, dans la mesure du possible, dans les accords lorsque de l'argent public est investi dans la recherche-développement relative aux antimicrobiens, pour renforcer les capacités locales et régionales de fabrication, de réglementation et d'achat des outils nécessaires pour assurer un accès équitable et effectif aux vaccins, aux traitements, aux outils de diagnostic et aux fournitures essentielles, ainsi qu'aux essais cliniques, et accroître l'offre mondiale en facilitant le transfert de technologies dans le cadre des accords multilatéraux pertinents;
- 88. Améliorer la disponibilité, le caractère abordable et l'efficacité des produits de santé en veillant à une plus grande transparence en ce qui concerne les prix des médicaments, des vaccins, des dispositifs médicaux, des outils de diagnostic, des produits d'assistance, des thérapies géniques et cellulaires et de toute autre technologie sanitaire tout au long de la chaîne de valeur, notamment en renforçant la réglementation et en établissant des partenariats plus solides avec les parties intéressées, y compris avec les secteurs industriel, privé et civil, conformément aux cadres juridiques et aux contextes nationaux et régionaux, pour les mobiliser de manière constructive afin de répondre à l'inquiétude que suscite à l'échelle mondiale le prix élevé de certains produits de santé, et encourager à cet égard l'Organisation mondiale de la Santé à poursuivre son action pour organiser tous les deux ans le

24-17760 **15/18** 

Forum pour une tarification équitable avec les États Membres et toutes les parties concernées afin d'examiner le caractère abordable et la transparence des prix et des coûts liés aux produits de santé;

- 89. Prendre acte du rôle important joué par le secteur privé dans la recherchedéveloppement de médicaments novateurs et continuer d'appuyer les initiatives volontaires et les mécanismes d'incitation qui permettent de dissocier le coût des investissements dans la recherche-développement du prix et du volume des ventes, et de faciliter un accès équitable, à un coût abordable, aux nouveaux outils et autres résultats issus de la recherche-développement;
- 90. Prendre acte de la nécessité d'aider les pays en développement à renforcer leurs compétences ainsi que la production locale et régionale de vaccins, de médicaments, d'outils de diagnostic et d'autres technologies sanitaires afin de favoriser un accès équitable à ces produits, sachant que les prix élevés de certains produits de santé et l'accès inéquitable à ces produits entravent les progrès dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, en particulier dans les pays en développement;
- 91. Donner la priorité à la production durable d'antimicrobiens, notamment en promouvant et en encourageant l'adoption de normes de fabrication visant à réduire le risque qu'une résistance aux antimicrobiens et une écotoxicité aquatique se développent dans l'environnement du fait des opérations de fabrication;
- 92. Prendre et renforcer des mesures ciblées, y compris les activités recensées dans le dispositif des États Membres de l'Organisation mondiale de la Santé concernant les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés, pour lutter contre le commerce de médicaments de qualité inférieure, contrefaits et falsifiés, notamment en améliorant la gestion de la chaîne d'approvisionnement et en renforçant les capacités de réglementation et de surveillance;
- 93. Promouvoir l'élaboration de stratégies de recherche et de programmes d'innovation et leur intégration dans les plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens, en prenant en considération les contextes nationaux, ainsi que le programme de recherche prioritaire « Une seule santé » concernant la résistance aux antimicrobiens de l'Alliance quadripartite et le programme de recherche mondial concernant la résistance aux antimicrobiens en santé humaine de l'Organisation mondiale de la Santé ;
- 94. Renforcer les capacités nationales en investissant dans la formation, le développement, le recrutement et la rétention de personnels compétents et qualifiés dans les domaines de la santé humaine, animale et végétale et de l'environnement, selon le cas, en particulier dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, et en tirant parti des connaissances spécialisées relatives à la résistance aux antimicrobiens qu'ont les organisations de l'Alliance quadripartite et leurs bureaux régionaux, les centres collaborateurs et les départements compétents du Secrétariat, ainsi que l'Académie de l'Organisation mondiale de la Santé;
- 95. Prendre des mesures pour remédier au manque croissant de chercheurs et de spécialistes médicaux et rétablir et renforcer les aptitudes scientifiques susceptibles d'être à l'origine d'une riposte efficace face à la résistance aux antimicrobiens et investir dans de telles aptitudes ;

#### VI. Surveillance et suivi

96. Notons que des progrès considérables ont été réalisés dans le renforcement de la surveillance de la résistance aux antimicrobiens, des systèmes mondiaux de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'usage des microbiens ayant

notamment été mis en place dans divers secteurs, tout en constatant que l'inégalité des capacités des systèmes de surveillance et l'insuffisance des données et du partage des données font obstacle à une riposte globale selon l'approche « Une seule santé » ;

97. Sommes conscients qu'il faut renforcer le partage intersectoriel des données aux niveaux national, régional et mondial, y compris par des approches de surveillance novatrices, conformément aux réglementations respectives relatives à la protection des données, afin d'améliorer le suivi, l'évaluation et la prévision des tendances concernant la résistance aux antimicrobiens;

## Engagements

- 98. Renforcer les capacités nationales pour disposer de systèmes de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'usage des antimicrobiens qui soient durables, adaptés au secteur concerné, intégrés et interopérables, de normes relatives aux outils de diagnostic, de systèmes et réseaux informatiques dans les laboratoires et d'autres infrastructures afin de favoriser la collecte de données représentatives au niveau national sur la prévalence, l'évolution de la résistance aux antimicrobiens, la surveillance des maladies réémergentes, la mortalité et la morbidité imputables à la résistance aux antimicrobiens, et de données sur l'usage des antimicrobiens dans les différents secteurs et la surveillance de l'accès aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les établissements de santé, les structures locales et l'environnement, et mettre en commun les informations utiles sur les nouvelles tendances afin d'éclairer la prise de décisions à tous les niveaux ;
- 99. Encourager tous les pays à communiquer des données de surveillance de qualité sur la résistance aux antimicrobiens et l'usage des antimicrobiens d'ici à 2030, par l'intermédiaire des systèmes mondiaux de surveillance, notamment le Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de leur usage (GLASS), la base de données mondiale sur l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux (ANIMUSE) et la plateforme internationale de la FAO pour le suivi de la résistance aux antimicrobiens (InFARM), afin qu'elles soient utilisées dans le Système mondial intégré de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'usage des antimicrobiens de l'Alliance quadripartite ;
- 100. Améliorer l'accès au diagnostic et aux soins, afin qu'au moins 80 pour cent des pays puissent, d'ici à 2030, analyser la résistance dans tous les agents pathogènes bactériens et fongiques dont il est rendu compte dans le Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de leur usage (GLASS);
- 101. Inviter les organisations de l'Alliance quadripartite à envisager, dans la limite des ressources existantes, la mise en place d'un système fondé sur la science et les risques pour analyser les résidus d'agents antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens dans l'environnement, en complément des systèmes mondiaux de surveillance existants et, le cas échéant, en interaction avec eux ;
- 102. Améliorer le suivi et l'évaluation de l'application des plans d'action nationaux multisectoriels sur la résistance aux antimicrobiens en renforçant les capacités techniques au niveau des pays et faire en sorte que, d'ici à 2030, 95 pour cent des pays participent à l'enquête d'autoévaluation nationale sur le suivi de la résistance aux antimicrobiens (TrACSS);

#### VII. Suite à donner

103. Demandons que les organisations de l'Alliance quadripartite (l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation mondiale de la santé animale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement) continuent de fournir aux pays,

24-17760 **17/18** 

efficacement et dans les meilleurs délais, des orientations normatives et un appui technique de qualité pour mettre au point des solutions sectorielles, concertées et coordonnées afin de lutter contre la résistance aux antimicrobiens en collaboration avec les partenaires, notamment les entités de financement, le secteur privé, la société civile et les populations touchées, et de conduire les examens mondiaux de l'action menée pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens, y compris les capacités nationales de prévention, de surveillance et de riposte face à la résistance aux antimicrobiens, réalisés tous les deux ans ;

- 104. Demandons également que les entités compétentes des Nations Unies continuent de fournir, dans les meilleurs délais, aux États Membres qui en font la demande, un appui de qualité pour étoffer les capacités, renforcer les systèmes de santé et favoriser la viabilité financière, la formation, le recrutement, la valorisation et la rétention des ressources humaines en vue de lutter contre la résistance aux antimicrobiens :
- 105. Prions le Secrétaire général de présenter, en consultation avec les organisations de l'Alliance quadripartite et les autres entités compétentes, un rapport d'activité sur la mise en œuvre de la présente déclaration politique sur la résistance aux antimicrobiens à la quatre-vingt-unième session de l'Assemblée générale, lequel servira de référence à la réunion de haut niveau qui sera organisée en 2029;
- 106. Décidons de convoquer une réunion de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens en 2029 à New York, afin que soit entrepris un examen complet de l'application de la présente déclaration politique, pour recenser les lacunes et les solutions envisageables afin d'accélérer les progrès dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens d'ici à 2030, réunion dont la portée et les modalités seront arrêtées au plus tard à la quatre-vingt-troisième session de l'Assemblée générale, compte tenu des résultats des autres initiatives en cours en rapport avec la santé.